

## COURS D'ÉTÉ 2010

1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire

Durée 25 heures : 12 au 23 juillet

Durée 60 heures : 12 au 30 juillet

Inscriptions

6 et 7 juillet - 9 h à 20 h

## REPRISE D'ÉPREUVES SANS COURS D'ÉTÉ

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

ÉPREUVES UNIQUES DU MELS  
(voir calendrier des épreuves en page 4)

Inscriptions

26 et 27 juillet – De 9 h à 12 h

Coût : gratuit

*L'élève, ou le répondant de l'élève, se présente avec le relevé de notes du ministère de l'Éducation.*

ÉPREUVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
(voir calendrier des épreuves en page 4)

Inscriptions

15 et 16 juillet - De 9 h à 12 h

Coût : gratuit

*L'élève, ou le répondant de l'élève, se présente avec le dernier bulletin de l'école.*

*La session de reprise d'épreuves sans cours d'été 2010 est organisée pour les élèves de la Commission scolaire des Découvreurs. Les élèves des autres commissions scolaires ou des établissements privés doivent se référer à leur institution d'origine pour se prévaloir d'un tel service. Les reprises des épreuves uniques sont offertes selon les règles édictées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.*

### LIEUX D'INSCRIPTION (AUCUNE INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE)

École secondaire Les Compagnons-de-Cartier  
3643, Avenue des Compagnons  
Québec  
(418) 652-2170, poste 6086

École sec. Polyvalente de L'Ancienne-Lorette  
1801, rue Notre-Dame  
L'Ancienne-Lorette  
(418) 872-9836, poste 5191

# INFORMATIONS – COURS D'ÉTÉ

## POUR NOUS JOINDRE

### Jusqu'au 6 juillet

Johane Bacon, Services éducatifs ..... ☎ 418 652-2121, poste 4228

### Du 6 au 30 juillet

École polyvalente de L'Ancienne-Lorette ..... ☎ 418 872-9836, poste 5191

École secondaire Les Compagnons-de-Cartier . ☎ 418 652-2170, poste 6086

### Après le 30 juillet

Johane Bacon, Services éducatifs ..... ☎ 418 652-2121, poste 4228

*Pour tout questionnement en lien avec le classement ou le bulletin de votre enfant, veuillez communiquer avec l'école qu'il a fréquentée en juin 2010.*

## EXIGENCES AUX COURS D'ÉTÉ

- ☞ L'élève doit être ponctuel et doit assister à tous ses cours.
- ☞ L'élève doit respecter les règlements de l'école et doit effectuer les travaux exigés par l'enseignant.
- ☞ Le manquement à ces règlements pourra entraîner l'exclusion de l'élève. Dans cette éventualité, aucun remboursement ne pourra être exigé.
- ☞ Ces exigences sont également précisées à l'endos du formulaire d'inscription.

## COÛT DE L'INSCRIPTION

Le paiement doit être fait en argent ou par chèque à l'ordre de la Commission scolaire des Découvreurs.

**LES CHÈQUES POSTDATÉS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**

L'élève inscrit à un cours d'été est automatiquement inscrit à l'épreuve pour ce cours.

### Tarification

#### *Élève inscrit dans une école*

*de notre Commission scolaire en juin 2010*

Cours d'une durée de 60 heures ..... 180 \$

Cours d'une durée de 25 heures ..... 120 \$

2 cours (25 heures et 60 heures) ..... 240 \$

#### *Élève de l'extérieur <sup>(1)</sup>*

Cours d'une durée de 60 heures ..... 320 \$

Cours d'une durée de 25 heures ..... 180 \$

2 cours (25 heures et 60 heures) ..... 420 \$

<sup>(1)</sup> Élève qui ne fréquente pas une école de notre Commission scolaire en juin 2010.

L'élève de l'extérieur qui sera inscrit dans une école de la Commission scolaire des Découvreurs au 30 septembre 2010 aura droit à un remboursement de la différence des coûts (140 \$ ou 60 \$, ou 180 \$ selon le cas). La demande de remboursement doit être faite par écrit avant le 30 octobre 2010. Faire parvenir à madame Brigitte Provençal, C.S. des Découvreurs, Services éducatifs, 945, avenue Wolfe, Québec G1V 4E2 ou par télécopieur : (418) 652-2113 ou par courriel : [services.educatifs@csdecou.qc.ca](mailto:services.educatifs@csdecou.qc.ca). Les remboursements seront effectués à partir d'octobre 2010.

### Remboursement

Il y a remboursement complet seulement s'il est impossible d'organiser le cours en raison du manque d'inscriptions.

La Commission scolaire des Découvreurs ne rembourse aucun cours suivi dans une autre commission scolaire.

## L'ATTESTATION DES RÉSULTATS DES COURS D'ÉTÉ

### 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire

Une attestation des résultats vous sera envoyée par la directrice ou le directeur de l'école fréquentée par l'élève en juin 2010, confirmant la décision de passage qui aura été prise. En 3<sup>e</sup> secondaire, puisque la promotion s'effectue par matière, l'attestation confirmera le résultat et la réussite de l'élève au cours.

Cette attestation sera également consignée dans le dossier scolaire de l'élève.

### 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

À la fin des cours d'été, les Services éducatifs s'assurent de transmettre les résultats au Ministère. Une attestation des résultats sera également envoyée aux parents. Cette attestation pourra être remise au cégep pour fin d'admission en attendant de recevoir le relevé de notes officiel du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport qui sera émis au début septembre.

## SUIVI DU CHEMINEMENT DE L'ÉLÈVE ET ÉVALUATION

Vous serez informés du cheminement de votre enfant à la mi-session des cours d'été.

## COURS D'ÉTÉ OFFERTS (25 heures et 60 heures)

Note : Dans l'impossibilité d'organiser un groupe dans chaque école, les élèves seront regroupés là où il y aura le plus d'inscriptions. S'il est impossible d'organiser un cours en raison d'un manque d'inscriptions, les élèves seront avisés dans les meilleurs délais afin de leur permettre de s'inscrire dans une autre commission scolaire.

### PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

1 <sup>re</sup> secondaire (8 h à 12 h)		Durée
063-100	Mathématique	60 heures
132-100	Français	60 heures
134-100	Anglais	60 heures

2 <sup>e</sup> secondaire (8 h à 12 h)		Durée	Conditions d'admission
063-212	Mathématique	60 heures	<i>Le résultat disciplinaire au bilan est au moins de 50 %. Exceptionnellement, l'élève détient une recommandation écrite de la direction d'école.</i>
132-216	Français	60 heures	
134-208	Anglais / CORE	60 heures	

### DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE

3 <sup>e</sup> secondaire			Durée	Conditions d'admission
8 h à 12 h	063-306	Mathématique	60 heures	<i>Le résultat disciplinaire au bilan est au moins de 50%. Exceptionnellement, l'élève détient une recommandation écrite de la direction d'école.</i>
	132-308	Français	60 heures	
	134-304	Anglais / CORE	60 heures	
13 h à 15 h 30	055-306	Science et technologie (compétence 2)*	25 heures	<i>Concernant les cours de Science et technologie ou le cours Applications technologiques et scientifiques, une étude de dossier sera nécessaire pour s'assurer d'optimiser les conditions de réussite puisque le cours ne portera que sur la compétence 2.</i>
	057-306	Applications technologiques et scientifiques (compétence 2)*		
	087-314	Histoire et éducation à la citoyenneté	25 heures	

4 <sup>e</sup> secondaire			Durée	Conditions d'admission
8 h à 12 h	063-404	Mathématique / séquence Culture, société et technique	60 heures	<i>Avoir suivi le cours. L'élève ayant suivi la séquence Technico-sciences ou Sciences naturelles peut être admis à la séquence Culture, Société et technique. L'élève ayant suivi la séquence Culture, Société et technique peut être admis aux cours de la séquence Technico-sciences ou Sciences naturelles, mais une étude de dossier respectant les balises au regard des conditions de réussite est nécessaire.</i>
	064-406	Mathématique / séquence Technico-sciences	60 heures	
	065-406	Mathématique / séquence Sciences naturelles	60 heures	
	132-406	Français	60 heures	
	134-404	Anglais / CORE	60 heures	
13 h à 15 h 30	055-404	Science et technologie (compétence 2)*	25 heures	<i>Avoir suivi le cours. De plus, une étude de dossier sera nécessaire pour s'assurer d'optimiser les conditions de réussite puisque le cours ne portera que sur la compétence 2.</i>
	057-406	Applications technologiques et scientifiques (compétence 2)*		
	058-404	Science et technologie de l'environnement (compétence 2)*	25 heures	
	058-402	Science de l'environnement (compétence 2)*		
	087-404	Histoire et éducation à la citoyenneté	25 heures	

\* Les élèves qui suivront les cours marqués d'un astérisque seront regroupés, à moins que le nombre d'élèves permette de constituer plus d'un groupe.

5 <sup>e</sup> secondaire			Durée	Conditions d'admission
8 h à 12 h	063-504	Mathématique / séquence Culture, société et technique	60 heures	<i>Avoir suivi le cours. L'élève ayant suivi la séquence Technico-sciences ou Sciences naturelles peut être admis à la séquence Culture, Société et technique. L'élève ayant suivi la séquence Culture, Société et technique peut être admis aux cours de la séquence Technico-sciences ou Sciences naturelles, mais une étude de dossier respectant les balises au regard des conditions de réussite est nécessaire.</i>
	064-506	Mathématique / séquence Technico-sciences	60 heures	
	065-506	Mathématique / séquence Sciences naturelles	60 heures	
	132-506	Français	60 heures	
	134-504	Anglais / CORE	60 heures	

# CALENDRIER DES ÉPREUVES

## ÉPREUVES UNIQUES DU MELS -- 5<sup>e</sup> secondaire

132-506	Français écriture ( <i>Compétence 2 / 132-520</i> )	Lundi	2 août	a.m. – 8h45 à 12h
134-504	Anglais / CORE – Interaction orale ( <i>Compétence 1 / 134-510</i> )	Mardi	3 août	a.m. – 9h à 12h
	Anglais / CORE– Production écrite ( <i>Compétence 3 / 134-530</i> )			p.m. – 13h à 15h

## ÉPREUVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE -- 4<sup>e</sup> secondaire

132-406	Français lecture ( <i>Compétence 1</i> )	Mardi	27 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Français écriture ( <i>Compétence 2</i> )	Jeudi	29 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
134-404	Anglais / CORE-Interaction orale ( <i>Compétence 1</i> )	Lundi	26 juillet	p.m. – 13 h à 15 h
	Anglais / CORE-Production écrite ( <i>Compétence 3</i> )	Vendredi	30 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
136-406	Anglais / EESL-Interaction orale ( <i>Compétence 1</i> )	Lundi	26 juillet	p.m. – 13 h à 15 h
	Anglais / EESL-Production écrite ( <i>Compétence 3</i> )	Vendredi	30 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
063-404	Mathématique – Culture, société et technique ( <i>Compétence 1</i> )	Mercredi	28 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Mathématique – Culture, société et technique ( <i>Compétences 2 et 3</i> )	Vendredi	30 juillet	a.m. – 8h30 à 11h30
064-406	Mathématique – Technico-sciences ( <i>Compétence 1</i> )	Mercredi	28 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Mathématique – Technico-sciences ( <i>Compétences 2 et 3</i> )	Vendredi	30 juillet	a.m. – 8h30 à 11h30
065-406	Mathématique / Sciences naturelles ( <i>Compétence 1</i> )	Mercredi	28 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Mathématique / Sciences naturelles ( <i>Compétences 2 et 3</i> )	Vendredi	30 juillet	a.m. – 8h30 à 11h30
055-404	Science et technologie, programme de base ( <i>Compétence 2</i> )	Vendredi	23 juillet	p.m. – 8h30 à 11h30
057-406	Applications technologiques et scientifiques, programme de base ( <i>Compétence 2</i> )			
058-402	Science de l'environnement, programme optionnel ( <i>Compétence 2</i> )	Lundi	26 juillet	p.m. – 13 h à 14 h 30
058-404	Science et technologie de l'environnement, programme optionnel ( <i>Compétence 2</i> )			
087-404	Histoire et éducation à la citoyenneté ( <i>Compétences 1 et 3</i> )	Mercredi	21 juillet	p.m. – 14 h à 16 h
	Histoire et éducation à la citoyenneté ( <i>Compétence 2</i> )	Vendredi	23 juillet	p.m. – 14 h à 16 h

## ÉPREUVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE -- 5<sup>e</sup> secondaire

132-506	Français lecture ( <i>Compétence 1</i> )	Mardi	27 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
136-506	Anglais / EESL-Interaction orale ( <i>Compétence 1</i> )	Lundi	26 juillet	p.m. – 13 h à 15 h
	Anglais / EESL-Production écrite ( <i>Compétence 3</i> )	Vendredi	30 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
063-504	Mathématique – Culture, société et technique ( <i>Compétence 1</i> )	Mercredi	28 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Mathématique – Culture, société et technique ( <i>Compétences 2 et 3</i> )	Vendredi	30 juillet	a.m. – 8h30 à 11h30
064-506	Mathématique – Technico-sciences ( <i>Compétence 1</i> )	Mercredi	28 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Mathématique – Technico-sciences ( <i>Compétences 2 et 3</i> )	Vendredi	30 juillet	a.m. – 8h30 à 11h30
065-506	Mathématique – Sciences naturelles ( <i>Compétence 1</i> )	Mercredi	28 juillet	p.m. – 13 h à 16 h
	Mathématique – Sciences naturelles ( <i>Compétences 2 et 3</i> )	Vendredi	30 juillet	a.m. – 8h30 à 11h30
051-504	Chimie ( <i>Compétence 2</i> )	Lundi	2 août	p.m. 13 h à 15 h30
053-504	Physique ( <i>Compétence 2</i> )	Mardi	3 août	p.m. 13 h à 16 h

Lors de la passation de l'épreuve, il est OBLIGATOIRE de présenter au surveillant une carte d'identité avec photo (carte d'étudiant, carte d'assurance-maladie) à défaut de se voir refuser le droit de faire l'examen, s'il est impossible de vous identifier.